

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 17 avril 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 avril 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h10), Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h05), Mme URBAIN Sandrine, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h10), Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAGE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants :

39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme TROUILLET Nelly.

Pouvoirs : M. GROSDENIS Henri à M. VALORGE René, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain à M. DESCAGE Guillaume.

Election d'un secrétaire de séance : M. BUTAUD Jean Charles (Ecoche).

N°2025/N°091

OBJET : VOIE VERTE – AVENANT 2 MARCHE LOT 1 « LES TRAVAUX DE VOIRIE ET TERRASSEMENT »

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une voie verte, notifié le 13 décembre 2023, divisé en 3 lots pour un montant global de 2 349 595.26 € HT.

Le lot n°1 concerne « les travaux de voirie et terrassement » et a été attribué à la société THIVENT SAS, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 734 834.35 € HT

Montant TTC : 2 081 801.22 € TTC

Ce montant inclut une prestation supplémentaire éventuelle liée à la revente des rails et estimée à 48 160 € HT (en moins-value). Cette PSE a fait l'objet d'une mise au point du marché de façon à ce que le prix de revente réel soit appliqué à la fin des prestations, et précisé par avenant.

Le premier avenant conclu visait à arrêter le montant de la prestation supplémentaire telle que le prévoyait la mise au point du marché et également à considérer dans le marché final les différentes modifications rendues nécessaires et apparues en cours de chantier, qu'ils s'agissent de plus ou moins-values.

- Moins-value complémentaire de 42 635.84 € HT liée à la prestation supplémentaire de la revente des rails.

- Plus-value de 73 443.07 € HT
- Soit au total une plus-value de 30 807.23 € HT.

Le présent avenant a pour objet la modification du montant des travaux à la suite de différentes adaptations nécessaires en cours de chantier et principalement :

- Secteur 1 – Pouilly sous Charlieu - Vougy :
 - Ajustement des quantités réellement exécutée suite aux mètres de fin de chantier, ajustement de la signalisation
 - Global secteur 1 : - 754.25 € HT
- Secteur 2 – Charlieu – Saint Denis de Cabanne :
 - Plus-value pour fourniture et pose de 50 ml de barrière de type Heras, y compris plots de lestage et menottes : +2 540.00 € HT
 - Ajustement des quantités réellement exécutée suite aux mètres de fin de chantier, ajustement de la signalisation
 - Global secteur 2 : + 2 264.03€ HT

Le montant global de l'avenant s'élève à : +1 509.78 € HT soit + 0.09% d'augmentation au regard du montant initial du marché.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 509.78 €

Montant TTC : 1 811.74 €

% d'écart introduit par l'avenant : 0.09 % d'augmentation au regard du montant initial du marché.

% d'écart introduits suite avenants 1 et 2 : +1.86% au regard du montant initial du marché.

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 1 767 151.36 €

Montant TTC : 2 120 581.63 €

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

Vu la délibération n°N2023/149 en date du 19 octobre 2023

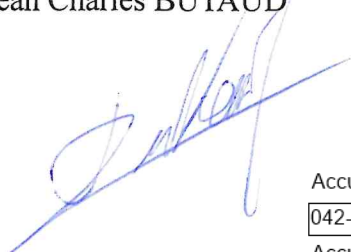
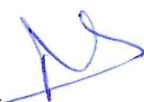
Vu la délibération n°2024/124 en date du 18 juillet 2024

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'avenant n°2, relatif au marché d'aménagement d'une voie verte - lot n°1 « terrassement voirie » d'un montant de 1 509.78 € HT,
- valide le nouveau montant du lot n°1 fixé à : 1 767 151.36 € HT (hors révision des prix),
- autorise M. le président à signer ledit avenant,
- dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance
de la commune de Ecoche
M Jean Charles BUTAUD

Le Président de la Communauté Représentant
De Communes
M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250417-2025-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2025

Publication : 24/04/2025